

Fiche de Données de Sécurité

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Article 31, Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

HYPER SEAL

Date de première édition : 12/05/2023

Fiche signalétique du 12/05/2023

révision 1

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: HYPER SEAL

Code commercial: K50475

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé : Adhésifs/produits d'étanchéité

Usages déconseillés : Utilisations autres que les utilisations recommandées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: KERAKOLL France

25, avenue de l'Industrie - 69960 Corbas - France

Tel. +33 472 890 684

safety@kerakoll.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France

Centres Anti-poison

numéro ORFILA (INRS) : (+33) (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Belgique

Centre antipoisons belge

Gratuit, 24/7: (+32) 070 245 245

Grand-Duché de Luxembourg

Centre antipoisons

Gratuit, 24/7: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

0 Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Dispositions spéciales:

EUH208 Contient du (de la) Butan-2-one O,O',O"-(methylsilylidene)trioxime. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) Butan-2-one O,O',O"-(vinylsilylidene)trioxime. Peut produire une réaction allergique.

EUH208 Contient du (de la) 2-octyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration >= 0.1%

Autres dangers: Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Identification du mélange: HYPER SEAL

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Quantité	Dénomination	N° identification	Classification	Numéro d'enregistrement
2,5-4,9 %	Hydrocarbons, C13-C23, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 0,03% aromatics	EC:932-078-5	Asp. Tox. 1, H304	01-2119552497-29
< 1 %	Butan-2-one O,O',O"- (methylsilylidene)trioxime	CAS:22984-54-9 EC:245-366-4	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT RE 2, H373	01-2119970560-38
< 0,5 %	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl) éthylenediamine	CAS:1760-24-3 EC:217-164-6	Eye Dam. 1, H318; Skin Sens. 1, H317; Acute Tox. 4, H332	01-2119970215-39
< 0,5 %	Butan-2-one O,O',O"- (vinylsilylidene)trioxime	CAS:2224-33-1 EC:218-747-8	Skin Sens. 1B, H317; STOT RE 2, H373; Eye Dam. 1, H318	01-2119970537-27
< 0,0015 %	2-octyl-2H-isothiazol-3-one	CAS:26530-20-1 EC:247-761-7 Index:613-112-00-5	Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Corrosive to the respiratory tract., M-Chronic:100, M-Acute:100	
			Limites de concentration spécifiques: C ≥ 0.0015%: Skin Sens. 1A H317	
			Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Orale: 125mg/kg pc ETA - Cutanée: 311mg/kg pc	

RUBRIQUE 4 – Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Se laver immédiatement avec de l'eau.

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir, consulter un médecin montrant cette fiche signalétique et l'étiquetage de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

N.A.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

N.A.

RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhale les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Aucune utilisation particulière

Solutions spécifiques pour le secteur industriel

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeur OEL

Composant	Type OEL	pays	Plafond	Long terme mg/m3	Long Terme ppm	Court terme mg/m3	Court terme ppm	Remarque
Limestone	NATIONAL	BELGIUM		10.000				
	NATIONAL	HUNGARY		10.000				
	NATIONAL	SPAIN		10.000				Inhalable aerosol
	NATIONAL	SWITZERLAND		3.000				Respirable aerosol
	NATIONAL	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND		10.000				Inhalable aerosol
	NATIONAL	UNITED KINGDOM OF GREAT		4.000				Respirable aerosol

BRITAIN
AND
NORTHERN
IRELAND

	NATIONAL	CROATIA	10.000			
	NATIONAL	FRANCE	10.000			
	NATIONAL	NETHERLA NDS	10.000			
	NATIONAL	PORTUGAL	10.000			
Dimethyl siloxane	NATIONAL	ROMANIA	60.000	80.000		
Carbon black	NATIONAL	AUSTRALIA	3.000			
	NATIONAL	BELGIUM	3.000			
	NATIONAL	DENMARK	3.500	7.000		
	NATIONAL	FINLAND	3.500	7.000		
	NATIONAL	FRANCE	3.500			
	NATIONAL	IRELAND	3.500	7.000		
	NATIONAL	SPAIN	3.500			
	NATIONAL	SWEDEN	3.000			
	NATIONAL	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	3.500	7.000		
	NATIONAL	CROATIA	3.500	7.000		
	NATIONAL	GREECE	3.500	7.000		
	NATIONAL	PORTUGAL	3.000			
	ACGIH	NNN	3.000			(I), A3 - Bronchitis
toluène	UE	NNN	192	50	384	100 Skin
	NATIONAL	AUSTRIA	190.000	50.000	380.000	100.000
	NATIONAL	BELGIUM	77.000	20.000	384.000	100.000
	NATIONAL	DENMARK	94.000	25.000	188.000	50.000
	NATIONAL	FINLAND	81.000	25.000	380.000	100.000
	NATIONAL	FRANCE	76.800	20.000	384.000	100.000
	NATIONAL	GERMANY	190.000	50.000	760.000	200.000 AGS;
	NATIONAL	GERMANY	190.000	50.000	760.000	200.000 DFG
	NATIONAL	HUNGARY	190.000		380.000	
	NATIONAL	IRELAND	192.000	50.000	384.000	100.000
	NATIONAL	ITALY	192.000	50.000		Cute
	NATIONAL	LATVIA	50.000	14.000	150.000	40.000
	NATIONAL	POLAND	100.000		200.000	Dz. U. 2018 poz. 1286 wraz z późn. zm
	NATIONAL	ROMANIA	192.000	50.000	384.000	100.000
	NATIONAL	SPAIN	191.000	50.000	384.000	100.000
	NATIONAL	SWEDEN	192.000	50.000	384.000	100.000
	NATIONAL	SWITZERLA ND	190.000	50.000	760.000	200.000
	NATIONAL	NETHERLA NDS	150.000		384.000	
	NATIONAL	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	191.000	50.000	384.000	100.000
	NATIONAL	BULGARIA	192.000	50.000	384.000	100.000

NATIONAL	CZECHIA	200.000	500.000				
NATIONAL	CROATIA	192.000	50.000	384.000	100.000		
NATIONAL	ESTONIA	192.000	50.000	384.000	100.000		
NATIONAL	GREECE	192.000	50.000	384.000	100.000		
NATIONAL	LITHUANIA	192.000	50.000	384.000	100.000		
NATIONAL	PORTUGAL		20.000				
NATIONAL	SLOVAKIA	192.000	50.000	384.000	100.000		
NATIONAL	SLOVENIA	192.000	50.000	384.000	100.000		
ACGIH	NNN		20.000			A4, BEI - Visual impair, female repro, pregnancy loss	
méthanol	UE	NNN	192.000	50.000	384.000	100.000	Skin
	UE	NNN	260	200			Skin
	NATIONAL	AUSTRIA	260.000	200.000	1040.000	800.000	
	NATIONAL	BELGIUM	266.000	200.000	333.000	250.000	Additional indication "D" means that the absorption of the agent through the skin, mucous membranes or eyes is an important part of the total exposure. It can be the result of both direct contact and its presence in the air
NATIONAL	DENMARK	260.000	200.000	328.000	250.000		
NATIONAL	FINLAND	270.000	200.000	330.000	250.000		
NATIONAL	FRANCE	260.000	200.000				Bold type: Restrictive statutory limit values Skin
NATIONAL	GERMANY	270.000	200.000	1080.000	800.000	AGS	
NATIONAL	GERMANY	130.000	100.000	260.000	200.000	DFG	
NATIONAL	HUNGARY	260.000					
NATIONAL	IRELAND	260.000	200.000				
NATIONAL	ITALY	260.000	200.000			Cute	
NATIONAL	LATVIA	260.000	200.000				
NATIONAL	POLAND	100.000		300.000			
NATIONAL	ROMANIA	260.000	200.000				
NATIONAL	SPAIN	266.000	200.000	333.000	250.000		
NATIONAL	SWEDEN	250.000	200.000	350.000	250.000		
NATIONAL	SWITZERLAND	260.000	200.000	1040.000	800.000		
NATIONAL	NETHERLANDS		133.000				
NATIONAL	UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND	266.000	200.000	333.000	250.000		
NATIONAL	ITALY	262.000	200.000	328.000	250.000	TWA	
NATIONAL	ITALY	260.000	200.000	1040.000	800.000	TLV	
NATIONAL	BULGARIA	260.000	200.000				
NATIONAL	CZECHIA	250.000		1000.000			
NATIONAL	CROATIA	260.000	200.000				
NATIONAL	ESTONIA	250.000	200.000	350.000	250.000		
NATIONAL	GREECE	260.000	200.000	325.000	250.000		
NATIONAL	IRELAND	260.000	200.000				
NATIONAL	LITHUANIA	260.000	200.000				
NATIONAL	PORTUGAL		200.000		250.000		
ACGIH	NNN		200.000		250.000	Skin, BEI - Headache, eye dam, dizziness, nausea	

UE	NNN	260.000	200.000	Skin
2-octyl-2H-isothiazol-3-one	NATIONAL AUSTRIA	0.050	0.050	Long term and short term: inhalable aerosol
	NATIONAL GERMANY	0.050	0.100	AGS; Long term and short term: inhalable aerosol
	NATIONAL GERMANY	0.050	0.100	DFG: Long term and short term: inhalable aerosol
	NATIONAL SWITZERLAND	0.050	0.100	Long term and short term: inhalable aerosol
	NATIONAL SLOVENIA	0.050	0.100	Long term and short term: inhalable fraction

Liste des composants contenus dans la formule avec une valeur PNEC

Composant	N° CAS	Limite PNEC	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition
-----------	--------	-------------	-------------------	------------------------

Butan-2-one O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime	22984-54-9	18.450 µg/l	Eau douce	
		1.845 µg/l	Eau marine	
		3.900 mg/l	Micro-organismes dans les traitements des eaux usées	
		557.543 mg/kg	Sédiments d'eau douce	
		55.754 mg/kg	Sédiments d'eau marine	
		65.630 mg/kg	sol	
		3.220 mg/kg	Empoisonnement secondaire	
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1760-24-3	62.000 µg/l	Eau douce	
		620.000 µg/l	rejets intermittents (eau douce)	
		6.200 µg/l	Eau marine	
		25.000 mg/l	Micro-organismes dans les traitements des eaux usées	
		220.000 µg/kg	Sédiments d'eau douce	
		22.000 µg/kg	Sédiments d'eau marine	
		8.500 µg/kg	sol	
2-octyl-2H-isothiazol-3-one	26530-20-1	2.200 µg/l	Eau douce	
		1.220 µg/l	rejets intermittents (eau douce)	
		220.000 ng/L	Eau marine	
		122.000 ng/L	rejets intermittents (eau marine)	
		47.500 µg/kg	Sédiments d'eau douce	
		47.500 µg/kg	Sédiments d'eau marine	
		8.200 µg/kg	sol	

Niveau dérivé sans effet. (DNEL)

Composant	N° CAS	Travailleur industriel	Travailleur professionnel	Consommateur	Voie d'exposition	Fréquence d'exposition
Butan-2-one O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime	22984-54-9		1.020 mg/m ³	250.000 µg/m ³	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques
			145.000 µg/kg	72.500 µg/kg	Cutanée humaine	Long terme, effets systémiques
				72.500 µg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	1760-24-3	260.000 mg/m ³	50.000 mg/m ³	Inhalation humaine	Long terme, effets systémiques
		260.000 mg/m ³	50.000 mg/m ³	Inhalation humaine	Court terme, effets systémiques
		600.000 µg/m ³	100.000 µg/m ³	Inhalation humaine	Long terme, effets locaux
		5.360 mg/m ³	4.000 mg/m ³	Inhalation humaine	Court terme, effets locaux
			8.000 mg/kg	Orale humaine	Long terme, effets systémiques

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N.A.

Risques thermiques :

N.A.

Contrôles de l'exposition environnementale :

N.A.

Mesures d'hygiène et techniques

N.A.

RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Liquide

Couleur : Conformément à la description du produit

Odeur: caractéristique

Seuil d'odeur : N.A.

pH: N.A.

Viscosité cinématique: N.A.

Point de fusion/congélation: N.A.

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.

Point d'éclair: > 280 °C (536 °F)

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : N.A.

Densité des vapeurs: N.A.

Pression de vapeur: N.A.

Densité relative: 1.45 g/cm³

Hydrosolubilité: N.A.

Solubilité dans l'huile: N.A.

Coefficient de partage (n-octanol/eau): N.A.

Température d'auto-inflammation: N.A.

Température de décomposition: N.A.

Inflammabilité: N.A.

Composés Organiques Volatils - COV = 0.04 % ; 0.61 g/l

Caractéristiques des particules:

Taille des particules: N.A.

9.2. Autres informations

Miscibilité: N.A.

Conductivité: N.A.

Taux d'évaporation: N.A. Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Données non disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations toxicologiques sur le produit :**

a) toxicité aiguë	Non classé
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé
e) mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé
f) cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé
g) toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non classé
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) danger par aspiration	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voici les informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le mélange :

Butan-2-one O,O',O"- (methylsilylidyne)trioxime	a) toxicité aiguë	LD50 Peau Rat > 2000.00 mg/kg
		LD50 Orale Rat = 2463.00 mg/kg
		LC50 Inhalation de vapeurs Rat = 28.10 mg/l 4h
N-(3- (triméthoxysilyl)propyl) éthylenediamine	a) toxicité aiguë	LD50 Orale Rat = 2295.00 mg/kg
		LC50 Inhalation d'aérosol Rat > 1.49 mg/l 4h <2.44 mg/l
		LD50 Peau Lapin > 2000.00 mg/kg 24h
	b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Negatif
	c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif
f) cancérogénicité	Génotoxicité Negatif
g) toxicité pour la reproduction	Dose Sans Effet Nocif Observé Orale Rat = 500.00 mg/kg
2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Mouse intraperitoneal route
a) toxicité aiguë	ETA - Orale : 125 mg/kg pc
	ETA - Cutanée : 311 mg/kg pc
	LD50 Orale Rat = 125.00 mg/kg
	LC50 Inhalation de brouillard Rat = 0.27 mg/l 4h
	LD50 Peau Lapin = 311.00000 mg/kg
b) corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau Lapin Positif
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux Lapin Oui
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation de la peau Cochon d'Inde Positif

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Informations écotoxicologiques:

Liste des propriétés éco-toxicologiques du produit

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

Liste des composants écotoxicologiques

Composant	N° identification	Informations écotoxicologiques
Butan-2-one O,O',O''-(methylsilylidyne)trioxime	CAS: 22984-54-9 - EINECS: 245-366-4	<p>a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Oncorhynchus mykiss > 120.00 mg/L 96h OECD 203</p> <p>a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Daphnie Daphnia magna > 120.00 mg/L 48h OECD 202</p> <p>a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata = 94.00 mg/L 72h OECD 201</p>
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	CAS: 1760-24-3 - EINECS: 217-164-6	<p>a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons Danio rerio = 597.00 mg/L 96h</p> <p>a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Daphnie Daphnia magna = 81.00 mg/L 48h</p> <p>b) Toxicité aquatique chronique : NOEC Daphnie Daphnia magna >= 1.00 ppm - 21days</p> <p>a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 Algues Pseudokirchneriella subcapitata = 8.80 mg/L 72h</p> <p>c) Toxicité pour les bactéries : EC50 Pseudomonas putida = 67.00 mg/L</p> <p>c) Toxicité terrestre : LC50 Vers Eisenia foetida > 1000.00 mg/kg - 14days</p>
2-octyl-2H-isothiazol-3-one	CAS: 26530-20-1 - EINECS: 247-761-7 - INDEX: 613-112-00-5	<p>a) Toxicité aquatique aiguë : LC50 Poissons freshwater fish = 0.12200 mg/L dossier ECHA</p> <p>b) Toxicité aquatique chronique : EC10 Poissons = 0.02200 mg/L dossier ECHA</p>

a) Toxicité aquatique aiguë : EC50 freshwater invertebrates = 0.18100 mg/L dossier ECHA

b) Toxicité aquatique chronique : EC10 freshwater invertebrates = 0.03500 mg/L dossier ECHA

LC50 Algues freshwater algae = 0.15000 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance/dégradabilité :	Valeur	Remarques :
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	Pas rapidement dégradable	Carbone organique dissous	39.000 28days
2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Pas rapidement dégradable		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation	Test	Valeur	Remarques :
2-octyl-2H-isothiazol-3-one	Bioaccumulable	BCF- Facteur de bioconcentration	19.210	L/kg ww

12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun ingrédient PBT/vPvB n'est présente

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun pertubateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

N.A.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Un code de déchet selon le catalogue européen des déchets (EWC) ne peut pas être spécifié, en raison de la dépendance à l'utilisation. Contactez un service d'élimination des déchets agréé.

Propriétés qui rendent les déchets dangereux (Annexe III, Directive 2008/98/CE)

N.A.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N.A.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

N.A.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

Route et Rail (ADR-RID) :

N.A.

Air (IATA) :

N.A.

Mer (IMDG) :

N.A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (CE) n° 648/2004 (Détergents).

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Aucune

Restrictions liées aux substances contenues: 40, 48, 52, 69, 70, 75

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

N.A.

Règlement (UE) No 649/2012 (règlement PIC)

Aucune substance listée

Classe allemande de danger pour l'eau.

Classe 3: très polluant.

Substances SVHC:

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Code	Description
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Code	Classe de danger et catégorie de danger	Description
3.1/4/Inhal	Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
3.10/1	Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
3.2/2	Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
3.3/1	Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
3.3/2	Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2

3.4.2/1	Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
3.4.2/1B	Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
3.9/2	STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire. Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

AND: Accord européen relatif au transport International des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure

ATE: Estimation de la toxicité aiguë, ETA

ATEmix: Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)

BCF: Facteur de Concentration Biologique

BEI: Indice Biologique d'Exposition

BOD: Demande Biochimique en Oxygène

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CAV: Centre Anti-Poison

CE: Communauté Européenne

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

CMR: Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques

COD: Demande Chimique en Oxygène

COV: Composés Organiques volatils

CSA: Evaluation de la Sécurité Chimique.

CSR: Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL: Dose Dérivée avec Effet Minimum

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses

EC50: Concentration à la moitié de l'efficacité maximale

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

ES: Scénario d'Exposition

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IARC: Centre international de recherche sur le cancer

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

IC50: concentration à la moitié de l'inhibition maximale

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

IRCCS: Institut d'hospitalisation et de soins à caractère scientifique

KAFH: Keep Away From Heat

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LDLo: Dose Létale Faible

N.A.: Non Applicable

N/A: Non Applicable

N/D: Non défini / Pas disponible

NA: Non disponible

NIOSH: Institut National de la Santé et de la Sécurité professionnelle

NOAEL: Dose Sans Effet Nocif Observé

OSHA: Service de la Sécurité et de l'Hygiène du Travail

PBT: Très persistant, bioaccumulable et toxique

PGK: Instruction d'emballage

PNEC: Concentration prévue sans effets.

PSG: Passagers

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

vPvB: Très persistant, Très Bioaccumulable.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

Scénario d'exposition

N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine

Scénario d'exposition, 12/01/2022

Identité de la substance	N-(3-(trimethoxysilyl)propyl)ethylenediamine
n° CAS	1760-24-3
n° EINECS	217-164-6

Tables des matières

1. **ES 1** Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

1. ES 1

Utilisation étendue par les travailleurs professionnels; Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

1.1 SECTION DE TITRE

Nom du scénario d'exposition	Usage professionnel de revêtements et peintures
Date - révision	12/01/2022 - 1.0
Étape du cycle de vie	Utilisation étendue par les travailleurs professionnels
Groupe principal d'utilisateurs	Utilisations professionnelles
Secteur(s) d'utilisation	Utilisations professionnelles (SU22)
Catégories de produits	Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

Scénario contribuant Environnement

CS1	ERC8c - ERC8f
-----	---------------

Scénario contribuant Salarié

CS2 Rouleau et peinture - Application au rouleau, au pistolet et par flux - Manuel	PROC10 - PROC11 - PROC19
--	--------------------------

1.2 Conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition

1.2. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)

Catégories de rejet dans l'environnement	Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur) - Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur) (ERC8c, ERC8f)
--	--

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation)

Quantités utilisées:

Quantité quotidienne par site <= 1.37 kg/jour
Tonnage annuel du site <= 0.5 tonnes/jour

Jours d'émission:

365 jours par année

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Mesures de contrôle pour prévenir les émissions

Empêcher l'envoi de la substance non diluée vers les eaux usées du site ou bien la récupérer.

Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris)

Traitement des déchets

Eliminer les résidus solides conformément aux réglementations en vigueur.

1.2. CS2: Scénario contribuant Salarié: Rouleau et peinture - Application au rouleau, au pistolet et par flux - Manuel (PROC10, PROC11, PROC19)

Catégories de processus	Application au rouleau ou au pinceau - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles - Activités manuelles avec contact physique de la main (PROC10, PROC11, PROC19)
-------------------------	--

Propriétés du produit (de l'article)

Forme physique du produit:

Liquide

Concentration de la substance dans le produit:

Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/exposition

Quantités utilisées:

Tonnage annuel du site <= 0.5 tonnes/an
 Quantité quotidienne par site <= 1.37 kg/jour

Durée:

Couvre une exposition quotidienne jusqu"à 8 heures

Fréquence:

Comprend l"application jusqu"à <= 5 jours par semaine

Conditions et mesures techniques et organisationnelles**Mesures techniques et organisationnelles**

L'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

Conditions et mesures relativ à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**Équipement de protection individuelle**

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

1.3 Estimation d'exposition et référence à sa source**1.3. CS1: Scénario contribuant Environnement (ERC8c, ERC8f)**

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Air	0.17 kg/jour	N/A
Eau	0.011 kg/jour	N/A

1.4 Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE**Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:**

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.